



# 29<sup>ème</sup> COURSE DE COTE de CHAMROUSSE les 21, 22 et 23 Août 2026

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte, des règles spécifiques Course de Côte VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE** organise les 21, 22 et 23 Août 2026, avec le concours de **L'ASSOCIATION CHAMROUSSIENNE des RENDEZ-VOUS MECANIKES**, une compétition automobile nationale dénommée :  
**29<sup>ème</sup> COURSE de CÔTE HISTORIQUE de CHAMROUSSE**

| Course de Côte                                                                                |                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Asa organisatrice :                                                                           | ASA DAUPHINOISE - 0507                                                  |
| Nom :                                                                                         | Olivier CAPPELLETTI , Président                                         |
| Date :                                                                                        | 21, 22 et 23 Août 2026                                                  |
| Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :                                           | NATIONAL                                                                |
| Eligibilité :                                                                                 | Le Challenge de la Montagne VHC de la Ligue Rhône-Alpes 2026            |
| Participation étrangère autorisée ?                                                           | Oui                                                                     |
| Visa Ligue (date et numéro) :                                                                 | 20 avril 2026 – n°13                                                    |
| Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :                                                 | 05 juin 2026 – n°465                                                    |
| Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation |                                                                         |
| Nom :                                                                                         | POINT Dominique – Secrétaire – Licence n°146183                         |
| Téléphone :                                                                                   | 06 37 13 34 08                                                          |
| Mail :                                                                                        | contact@asadauphinoise.com                                              |
| Organisateur technique                                                                        |                                                                         |
| Nom :                                                                                         | ACRVM Chamrousse Sport Auto<br>Pierre PERETTI, Président, licence 34987 |
| Adresse :                                                                                     | 76 avenue Henri Duhamel<br>immeuble Le Chamois<br>38410 Chamrousse      |
| Téléphone :                                                                                   | 06 70 47 27 64                                                          |
| Mail :                                                                                        | <a href="mailto:acrv38@gmail.com">acrv38@gmail.com</a>                  |

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

| Fonction                                       | Nom & numéro de licence                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. LEROY Jean-Christophe - Licence n°5492                                                                                                                            |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)    | Mme FAGOT Isabelle - Licence n°172964<br>M. DEMARD Roland - Licence n°14035                                                                                          |
| Directeur de Course                            | M. FABRE Thierry - Licence n°86560                                                                                                                                   |
| Directeur de Course adjoint                    | M. BELLET Franck - Licence n°43174<br>M. EHRSAM Olivier - Licence n°244194                                                                                           |
| Commissaire Technique responsable VHC :        | M. PENNILLA Bernard- Licence n°17999                                                                                                                                 |
| Commissaire(s) Techniques adjoint(s)           | M. RANCON Jean-Marc - Licence n°14085<br>M. BACHASSE Benjamin - Licence n°207620<br>M. BOSSEAU Yannick - Licence n°223616<br>M. CORDOVADO Olivier - Licence n°149470 |
| Médecin responsable                            | M. CHARAVEL Thibault                                                                                                                                                 |
| Chargé de la mise en place des moyens          | M. PERETTI Pierre - Licence n°34987                                                                                                                                  |
| Chargés des relations avec les concurrents     | M. PITARCH Floréal - Licence n°2729<br>Mme SIMON Sylvie - Licence n°214749                                                                                           |
| Chargé des Commissaires de route               | Mme RAYOT Stéphanie - Licence n°255451                                                                                                                               |
| Chronométrateurs                               | M. GENESTE Dominique - Licence n°318952<br>Mme BOCHUD Valérie - Licence n°307446<br>Mme BELLET Sabrina - Licence n°354100                                            |

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

### 1.2P. HORAIRES

La course 1 se déroulera le Samedi 22 Août 2026 et la course 2 le Dimanche 23 Août 2026.

|                                                                                          |                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de parution du règlement                                                            | Le lundi 06 Juillet 2026 à 8h00                                                                                |
| Clôture des engagements (date & heure)                                                   | Le Jeudi 13 Août 2026 à Minuit<br>(Le cachet de la poste faisant foi)                                          |
| Publication de la liste des engagés (date & heure)                                       | Le Mardi 18 Août 2026                                                                                          |
| Vérifications administratives (lieu, date & heure)                                       | Le Vendredi 21 Août 2026 de 15h00 à 19h00 et le Samedi 22 Août 2026 de 7h00 à 8h30 à Chamrousse Le Recoin 1650 |
| Vérifications techniques (lieu, date & heure)                                            | Le Vendredi 21 Août 2026 de 15h15 à 19h15 et le Samedi 22 Août 2026 de 7h15 à 8h45 à Chamrousse le Recoin 1650 |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (date & heure) | Le Samedi 22 Août 2026 à 9h15                                                                                  |
| Briefing des commissaires (date & heure)                                                 | Le Samedi 22 Août à 8h45 sur la ligne de départ                                                                |
| Essais non chronométrés (date & heure)                                                   | Le Samedi 22 Août : Essais libres à l'issue des essais chronos MODERNE des séries A et B                       |

|                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Essais chronométrés Obligatoire <i>(date &amp; heure)</i>                                            | <p><b>Le Samedi 22 Août</b> : Essais chronométrés <b>1 VHC</b> (séries A et B) à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche de course MODERNE (séries A et B) .</p> <p>Essais chronométrés <b>2 VHC</b> (séries A et B) à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche de course MODERNE (séries A et B) si le timing le permet et à l'appréciation du directeur de course.</p> |
| Briefing des pilotes <i>(date &amp; heure)</i>                                                       | Sera donné par écrit lors des vérifications administratives                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course <i>(date &amp; heure)</i> | Le samedi 22 Août à l'issue des essais chronométrés 1 et 2 VHC                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs <i>(date &amp; heure)</i>              | <p>Réunion 1 : le Samedi 22 août à 8h55 à la salle attribuée à l'organisation : Gendarmerie, 195 rue des Chardons Bleus, Roche Béranger 1750, 38410 CHAMROUSSE</p> <p>Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.</p>                                                                                                                       |

| <b>Course</b>                                         |                                                                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> montée de course VHC (séries A et B) | <b>Le Dimanche 23 Août 2026</b> à l'issue des essais chronométrés MODERNE (séries A et B) |
| 2 <sup>ème</sup> montée de course VHC (séries A et B) | A l'issue de la 1 <sup>ère</sup> montée de course MODERNE (séries A et B)                 |
| 3 <sup>ème</sup> montée                               | Pas de 3 <sup>ème</sup> montée de course VHC                                              |
| Affichage des résultats provisoires                   | 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé                                 |
| Podium (date & heure)                                 | Idem remise des prix                                                                      |
| Remise des prix (date & heure)                        | Au podium devant la mairie de Chamrousse, 35 place des Trolles                            |

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS SOUS PEINE DE PENALITES.**

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Vérifications administratives** le Vendredi 21 Août 2026 de 15h00 à 19h00 et le samedi 22 Août 2026 de 7h00 à 8h30 à Chamrousse le Recoin 1650 .

**Vérifications techniques** le Vendredi 21 Août 2026 de 15h15 à 19h15 et le samedi 22 Août 2026 de 7h15 à 8h45 à Chamrousse le Recoin 1650 .

**Les vérifications nécessitant un démontage** seront effectuées au garage de la régie des remontées mécaniques, rue des Brokentins, à Chamrousse 1750 (Roche Béranger)  
38410 Chamrousse au taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC.

**Les concurrents devront présenter aux vérifications**, l'original de leur permis de conduire ainsi que leur licence, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

**Aucune vérification ne sera effectuée** après l'heure de fermeture du contrôle technique soit le samedi 22 Août 2026 à 8h45 .

**A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais** sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 22 Août 2026 8h55 à la salle attribuée à l'organisation : Gendarmerie, 195 rue des Chardons Bleus, Roche Béranger 1750, 38410 CHAMROUSSE .

**Pesage des voitures libre ou obligatoire** à la DDE, Place des Trolles, 38410 Chamrousse .

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Toute personne qui désire participer à la 49<sup>ème</sup> Course de Côte de CHAMROUSSE doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions à l'adresse suivante : [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise : <https://www.asadauphinoise.com>

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE puis imprimée et envoyée OBLIGATOIREMENT par la poste avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences, à partir de la parution du présent règlement et au plus tard le Jeudi 13 Août 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à :**

**ACRVM, Mr Dominique GREGO, 2 Impasse des BARTAVELLES, 38410 ST MARTIN d'URIAGE Téléphone : 04 76 590 133 .**

**Attention :** Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçue sans règlement ne sera pas prise en compte.

**Règlement de l'engagement par chèque** à l'ordre de l'ACRVM **ou par virement** à la domiciliation suivante : CCM – IBAN : FR76 1027 8069 3700 0202 8560 191 – BIC : CMCIFR2A

**Attention :** pour les règlements par virement merci de préciser le nom du pilote dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement et les documents demandés par la poste.

**Les droits d'engagement** sont fixés à 360€, **réduits à 180€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

**Les concurrents titulaires d'une licence régionale (RCC 2026)** peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) à 80€.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 engagés (VHC compris), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

*Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC*

**Le nombre des voitures admises est fixé à 30**

En fonction du nombre de voiture inscrite en moderne (120), l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum des participants à 150 voitures

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.*

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.*

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte se déroule sur la RD 111 située sur les communes de Séchilienne, Vaulnaveys-Le-Haut et Chamrousse :

- **Départ : PK 11,900**
- **Arrivée : PK 16,700**

La course se déroulera en 3 montées (essais chronos et 2 manches de course) le Samedi (course 1) et 3 montées (essais chronos et 2 manches de course) le Dimanche (course 2).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

- **Pente moyenne** : 7%
- **Longueur du parcours** : 4,800 kms
- **Modalités de retour au départ** : par le tracé de la course, sur ordre et conduite de la direction de course ,
- **Parc de départ** : RD111, entre le PK 11,200 et le PK 11,600
- **Parc d'arrivée** : RD111, 400 m après l'arrivée.

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter le parcours de la course en sens inverse, par convoi, de la prégrille (située sur le parc d'arrivée) jusqu'au parc de départ, sous la responsabilité de la direction de course.

### 6.3P. FILE DE DEPART

**Lieu : RD 111, entre le PK 11,200 et le PK 11,600 .**

- **Rappel** : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans la station de Chamrousse 1750.

Les parcs sont accessibles à partir de 15h le vendredi 21 août 2026. L'installation sera strictement soumise aux indications données sur place par l'organisation.

Les remorques devront être garées à l'extérieur des parcs concurrents sur les terrains spécifiés par les organisateurs.

Il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures,
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.**

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés.

Il se fera dans les paddocks respectifs de chaque concurrent. Le véhicule devra être accessible non bâché et non enfermé dans le véhicule d'assistance ou monté sur les remorques.

Chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage officiels seront placés :

- Pendant les vérifications : devant le local du contrôle administratif à Chamrousse Le Recoin 1650.
- Pendant les essais et la course : au carrefour à proximité de la tente des relations concurrents (à l'intersection de la RD 111 et de la rue des Chardons Bleus).
- Pendant le délai de réclamations : au carrefour à proximité de la tente des relations concurrents (lieu identique aux essais et la course).

Un tableau d'informations est situé durant les essais et la course au carrefour à proximité de la tente des relations concurrents (à l'intersection de la RD 111 et de la rue des Chardons Bleus) .

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la Gendarmerie de Chamrousse, 195 rue des Chardons Bleus, Roche Béranger 1750, 38410 CHAMROUSSE de 8h00 à 19h00 pendant toute la durée de l'épreuve. Tél. : 04 76 59 01 33.

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SDIS , 35 place des Trolles , 38410 CHAMROUSSE . Téléphone n° 04 76 27 99 33

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAIS**

Une séance d'essais libre le Samedi matin (1 montée) ,

Une ou deux séances d'essais chronométrés le Samedi (1 ou 2 montées), la deuxième séance étant à l'appréciation du directeur de course .

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Un briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives ainsi qu'aux commissaires chefs de poste.

#### **7.3P. COURSE**

Voir le règlement standard des courses de côte.

Deux manches de course le Dimanche (2 montées) .

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par les cellules de chronométrage.  
Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

**Rappel** : Au feu vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par le collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture et interdit.

Il est interdit sous toutes formes.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Remise de trophées souvenir remis en fin d'épreuve.